

**UNIVERSITÉ DE ROUEN NORMANDIE**  
**RELEVÉ DE DÉCISIONS**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**5 JUILLET 2024**

A l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 25 votants, dont 11 membres représentés

P : Présent.e / R : Représenté.e / E : Excusé.e

NOM	PRENOM	SIGNATURE
ANNOOT	EMMANUELLE	R
FEUILLOLEY	MARC	R
LAIGNEL	BENOIT	R
RANDRIANARIVONY	RIVO	E
LEGROS	CECILE	P
RICHARD	VINCENT	P
SAVOYE	GUILLAUME	P
YON	LAURENT	P
BERCHE	PIERRE-EMMANUEL	P
CABARET	FLORENCE	R
CHARPENEL	MARION	P
HUCY	WANDRILLE	P
RADIGUET	BERTRAND	P
LAUGEROTTE	ERIC	E
TISSE	SEVERINE	P
NIVARD	CAROLE	P
BELLET	FRANCOIS	P
BOUZARD	FRANCK	P
GUEZET	SEBASTIEN	R
ROMANSKI	ZOLIRA	R
DECORDE	FLORENT	E
THOUMIRE	FABIEN	P
BLANPAIN	MATHEO	E
SANCHEZ DURAMAY	LEILA	E
DEROUARD	PIERRE	P
KOPP	JULIE	E
GOURET	CLEMENT	E
CHERTOUK	SAFWANE	E
CLABAU	MEDERIC	R
L'HOTTELIER	PAULINE	E
FERET	REBECCA	R
RIOULT	ADRIEN	E
LABESSOUILLE	PIERRE	P
MARTINS	IZABEL	E
HEROUIN-LEAUTEY	FLORENCE	R
SLIMANI	LAURA	E
LONGIN	ISABELLE	R
LELUYER	MATHILDE	E
DIONNET	FREDERIC	R
GOOSSENS	NICOLE	E
BARENTON-GUILLAS	JULIE	E
LOUISY-LOUIS	ALINE	E
ARIBAUD	GUILLAUME	R
RUALT	ERIC	E
MALLET	DAVID	R
LEBOUIS	STEPHANIE	E
RAHILI	AURELIA	P
MONTELS	PASCALE	P
DUTHIL VATINE	AXEL	E
LE DERF	FRANCK	P

**Présidence**  
**Vice-présidence CA**  
**Franck LE DERF**

**Direction générale des services**  
Pascale LAINE-MONTELS  
Affaire suivie par  
Victorine MENDY  
Responsable des Instances  
02.35.14.67.69  
[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Mont-Saint-Aignan, le 28 juin 2024**

Monsieur le Président de l'Université de Rouen Normandie

à

Mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration de l'université de Rouen Normandie

**INVITATION**  
**Conseil d'administration de l'université de Rouen Normandie**

Mesdames, Messieurs,  
Vous êtes invités à participer au conseil d'administration de l'université de Rouen Normandie qui aura lieu :

**Vendredi 5 juillet, à 13h45**

1 Rue Thomas Becket  
Espace Jean-Marc DUCLOS  
Université de Rouen Normandie – Mont-Saint-Aignan

ORDRE DU JOUR :

1. Informations générales
2. Campagne d'emplois 2025 (vote)
3. Feuille de route de l'entrepreneuriat (vote)
4. Feuille de route Science ouverte (vote)
5. Affaires financières (vote) :
  - Exonération des droits différenciés des étudiants extracommunautaires rentrée 2025
  - Barème de bourse Erasmus +
  - Remboursement des frais de déplacements pour les étudiants en master co-accrédité
  - Admission de créances en Non-Valeur
6. Création d'un doctorat d'honneur de l'URN (vote)
7. Questions diverses (à envoyer 48 heures avant la date de réunion à [secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr))

*Cette convocation vaut ordre de mission.*

Le président de l'université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**5 juillet 2024**

**Délibération n°CA-2023-59**

*À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 25 votants, dont 11 membres représentés*

**Motion**

La dissolution de l'Assemblée Nationale prononcée le dimanche 9 juin 2024, et la dynamique politique des élections européennes dans laquelle elle s'inscrit, ont créé une fenêtre inédite pour l'accès au pouvoir de forces politiques par nature xénophobes et racistes. Les résultats du premier tour des élections législatives du 30 juin ont confirmé cette tendance.

Si ces événements participent d'une dynamique de plus long terme, aux causes multiples, il s'agit là d'un moment particulièrement critique, et d'un basculement potentiel de la vie démocratique française, auquel nous ne pouvons rester indifférents.

Dans ce contexte, le devoir de neutralité et de responsabilité de la fonction publique n'empêche pas, bien au contraire, de réaffirmer les valeurs et les principes qui sous-tendent tout à la fois le service public et l'université française. L'université est l'une des conditions de la démocratie, conjuguant pluralisme, ouverture et cohésion collective.

Alors que la production et la circulation des connaissances scientifiques sont plus que jamais essentielles pour contribuer à surmonter les grands défis de l'humanité, les forces politiques d'extrême-droite cultivent un rapport particulièrement distant à l'égard des faits et des savoirs scientifiques, entretiennent un déni pur et simple des enjeux majeurs liés au changement climatique, tout en défendant un repli sur soi contraire aux principes qui guident notre engagement quotidien pour une université humaniste, ouverte et hospitalière.

Face aux menaces pesant sur l'égalité des droits, la circulation des savoirs et des personnes et les libertés publiques, le Conseil d'Administration de l'université de Rouen Normandie entend ainsi exprimer sa vive opposition aux visions politiques remettant en cause ces valeurs fondamentales. Le Conseil d'administration appelle donc chacune et chacun à participer au second tour des prochaines élections législatives pour défendre ce socle et empêcher l'extrême-droite d'accéder au pouvoir.

*Approbation de la motion*

Pour	24
Contre	1
Abstention	0

**Le conseil d'administration approuve la motion.**

Fait à Rouen, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**5 juillet 2024**

**Délibération n°CA-2023-60**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 25 votants, dont 11 membres représentés

**Campagne d'emplois 2025**

- Vu l'article L712-3 du code de l'éducation
- Vu les tableaux en annexe

*Approbation de la campagne d'emplois 2025*

Pour	24
Contre	0
Abstention	5

**Le conseil d'administration approuve la campagne d'emplois 2025.**

Fait à Rouen, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Présidence  
Vice-Présidence CA  
Franck LE DERF

Direction Générale des Services  
Direction des Ressources Humaines  
Affaire suivie par :  
Alexa NATIVELLE  
Directrice des ressources humaines

Mont Saint-Aignan, le 28 juin 2024

Note d'information aux membres du conseil  
d'administration  
Séance du 05 juillet 2024

## Objet : Campagne d'emplois 2025-2026

### 1- La campagne d'emplois 2025-2026

La campagne d'emplois 2025-2026 a été lancée le 29 janvier 2024 par l'envoi d'une lettre de cadrage et d'une note méthodologique.

En février et mars, puis de nouveau au mois de mai, des réunions d'échanges par champ ont été organisées, favorisant ainsi le dialogue avec les composantes, laboratoires, services et directions en amont et en aval de la remontée des besoins en postes sur ces deux prochaines années.

Le conseil d'administration du 15 mars 2024 a validé le cadrage budgétaire de la campagne d'emplois :

- 6,6 M€ pour les emplois titulaires enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS
- 6,3 M € pour les emplois non titulaires (ATER, ATEN, PAU) dont une réserve de 0,5 M € pour une seconde vague de recrutement d'ATEN-ATER-PAU en juillet 2024.

### 2- Selon la procédure et leurs prérogatives, la commission des ressources, le conseil académique plénier et le comité social d'administration se sont réunis afin d'examiner, proposer, voter sur les postes de titulaires enseignants-chercheurs, enseignants et BIATSS. Les demandes de postes titulaires remontées par les structures

A l'issue de la collecte des besoins initiée auprès des directeurs des structures entre février et mars 2024, 319 demandes de postes titulaires ont été remontées.

Parmi les 319 postes demandés, **136** concernent des besoins en postes **BIATSS soutien support** (78 pour 2025 ; 54 pour 2026 et 4 pour 2027), **34** des besoins en postes de **BIATSS des laboratoires** (26 pour 2025 et 8 pour 2026) et **149** des besoins en postes **d'enseignants et enseignants-chercheurs** dont 83 pour 2025 (60 EC et 23 ESAS) ; 58 pour 2026 (51 EC et 7 ESAS) ; 8 pour 2027 (6 EC et 2 ESAS).

### 3- Les propositions de la CORESS et les votes du CAC et du CSA

La CORESS s'est réunie le 5 juin 2024 pour étudier ces demandes de postes.

Au terme de son examen, la CORESS propose de retenir **121 recrutements** par concours au titre de la campagne 2025 :

- **66 postes d'enseignants et enseignants-chercheurs** : 13 postes d'ESAS, 16 postes de PR, 37 postes de MCF
- **7 postes de BIATSS des laboratoires** : 3 IGE, 4 TECH
- **48 postes de BIATSS soutien support** : 21 postes de catégorie A (1 IGR, 13 IGE, 7 ASI), 19 postes de catégorie B, 8 postes de catégorie C.

Pour information : Conformément à la modification de la convention de gestion des personnels contractuels de l'université Rouen Normandie validée en CA du 23 juin 2023, 7 CDI ont été validés en commission ad-hoc du 23 février 2024.

Le CAC du 14 juin 2024 (47 votants)

- Pour : 47
- Abstention : 0
- Contre : 0

Le CSA du 20 juin 2024 (7 votants)

- Abstention : 5 (FSU)
- Pour : 2 (PIBUR, SNPTES/UNSA)
- Contre : 0

***Il vous est proposé de vous prononcer sur la publication de 121 recrutements par concours (sur la base de l'enveloppe financière affectée et sous réserve du vote du budget 2025 ainsi que du résultat de la campagne d'emplois 2024 – concours potentiellement infructueux).***

## DEMANDES DE PUBLICATIONS DE POSTES BIATSS FONCTIONS SUPPORT

2025

Ligne	Structure (menu déroulant)	Campus (menu déroulant)	Filière / BAP (menu déroulant)	Famille (menu déroulant)	Corps (menu déroulant)	Catégorie FP (menu déroulant)	Fonctions	Emploi-type	Modalités (menu déroulant)	Moyen (menu déroulant)	Année de publication (menu déroulant)	Classement	Avis CORESS
1	Campus d'Évreux	Évreux	Filière ITRF / J	Administration générale	TCH	B	Gestionnaire de scolarité - coordonnateur.trice antenne Evreux	Technicien-ne en gestion administrative	concours interne	vacance	2025	1	F
2	Campus d'Évreux	Évreux	Filière ITRF / J	Administration générale	ATRF	C	Secrétaire de département/service	Adjoint-e en gestion administrative	concours interne	vacance	2025	2	F
3	Campus d'Évreux	Évreux	Filière ITRF / G	Immobilier	TCH	B	Electricien-ne	Technicien-ne électricité courant fort ou faible	concours externe	vacance	2025	3	F
4	Centre de formation continue et par alternance	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / J	Soutien formation	IGE	A	Chargé-e d'animation et d'ingénierie en formation tout au long de la vie	Chargé-e d'animation et d'ingénierie en formation tout au long de la vie	concours externe	création	2025	1	F
5	Direction d'appui au pilotage	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / J	Administration générale	IGE	A	Directeur de la DAP		concours externe ou interne		2025		F
6	Direction de la communication	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / F	Communication	ASI	A	Assistant.e des technologies de l'information et de la communication	F3D52	concours externe ou interne	création	2025	1	F
7	Direction de la communication	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / F	Communication	IGE	A	Chargé-e de communication	F2B49	concours externe ou interne	création	2025	2	F
8	Direction de la culture	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / F	Culture	ASI	A	Assistant.e de projets culturels / pratiques amateurs	F3B45	concours externe	vacance	2025	1	F
9	Direction de la prévention des risques	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / G	Prévention des risques	ASI	A	Animateur en prévention des risques – Campus Ouest	G3C49 – animateur en prévention des risques	concours externe	création	2025	1	F
10	Direction de la recherche et de la valorisation	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / J	Administration générale	IGR	A	Chargé de valorisation de la recherche en physique, matériaux et énergie	J1B43 - Responsable du partenariat et de la valorisation de la recherche	concours externe	transformation	2025	1	F
11	Direction des affaires financières	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / J	Finances - comptabilité	IGE	A	Directeur adjoint des affaires financières		mutation		2025	1	F
12	Direction des affaires juridiques et statutaires	Mont-Saint-Aignan	J		ASI	A	Assistant.e des affaires juridiques	REFERENS J3F48	concours externe ou interne	transformation	2025	1	F
13	Direction des enseignements et du suivi des parcours étudiants	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / J	Soutien formation	TCH	B	Technicien en orientation	BAP J	concours externe ou interne	création	2025	1	F
14	Direction des relations internationales et de la coopération	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / J	Administration générale	ASI	A	Chargé de partenariats internationaux et internationalisation des formations	J2B45 - Chargé-e de la coopération internationale	concours externe	création	2025	1	F
15	Direction des relations internationales et de la coopération	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / J	Administration générale	TCH	B	Gestionnaire polyvalent de mobilité internationale	J4C42 - Technicien-ne en gestion administrative	concours externe	création	2025	2	F
16	Direction des ressources humaines	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / J	Ressources humaines	TCH	B	Gestionnaire des ressources humaines (H/F)	J4D43	concours externe	surnombre	2025	1	F
17	Direction des ressources humaines	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / J	Ressources humaines	IGE	A	Chargé d'appui au pilotage opérationnel des ressources humaines (H/F)	J2D49	concours externe	surnombre	2025	3	F
18	Direction des ressources immobilières	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / G	Immobilier	IGE	A	Ingénieur Automatismes Bâtiments	G2A42	détachement	création	2025	1	F
19	Direction des systèmes d'information	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / E	Numérique, informatique	ASI	A	Administrateur réseaux	Gestionnaire d'infrastructures	concours interne	Vacance	2025	1	F
20	Direction des systèmes d'information	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / E	Numérique, informatique	IGE	A	Développeur/intégrateur d'applications	Ingénieur-e en ingénierie logicielle	concours externe	Transformation	2025	2	F
21	Direction générale des services	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / J	Administration générale	TCH	B	Technicien en gestion administrative		concours externe	création	2025		F
22	ESITech	Madrillet	Filière ITRF / J	Soutien formation	ASI	A	Directeur administratif de composante	J2C46	concours externe	création	2025	1	F
23	IAE Rouen Normandie	Pasteur	Filière ITRF / J	Administration générale	TCH	B	Assistant(e) de direction, assistant(e) des relations internationales	J3C44 assistant-e en gestion administrative		vacance	2025		F
24	INSPE Normandie Rouen - Le Havre	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / G	Immobilier	TCH	B	Chargé.e de maintenance et entretien des bâtiments (dominante électricité)	G4A46/G4A45	concours externe	transformation	2025	2	F
25	Institut T.URN	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / J	Administration générale	IGE	A	Responsable Qualité de Vie au Travail / Qualité de Vie Etudiante	Pas de correspondance	concours externe ou interne	surnombre	2025	1	F
26	IUT de Rouen	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / B	Soutien formation	ATRF	C	Opérateur logistique chimie	B5X41	concours interne	vacance	2025	1	F
27	IUT de Rouen	Campus est	Filière ITRF / J	Administration générale	TCH	B	Secrétaire Direction technique Campus Est	J4C42 Technicien-ne en gestion administrative	concours interne	création	2025	2	F
28	IUT de Rouen	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / F	Numérique, informatique	TCH	B	Technicien des métiers de l'image et du son (H/F)	F4D45	concours externe	création	2025	2	F
29	Presses universitaires de Rouen et du Havre	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / F	Culture	IGE	A	Editeur/Editrice spécialité "diffusion"	Editeur/Editrice (F2C51)	concours externe	création	2025	1	F
30	SAPHIRE	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / F	Numérique, informatique	IGE	A	Ingénieur pour l'enseignement numérique	F2D57	concours externe	vacance	2025	1	F
31	Service commun de la documentation	Mont-Saint-Aignan	Filière BU	Documentation	BIBAS	B	Médiateur en charge de la formation documentaire - service Formation des usagers		concours externe	surnombre	2025	1	F
32	Service commun de la documentation	Mont-Saint-Aignan	Filière BU	Documentation	BIBAS	B	Gestionnaire de collection et formation des usagers – BU Lettres		mutation	transformation	2025	2	F
33	Service commun de la documentation	Évreux	Filière BU	Documentation	MAG	C	Magasinier en charge de l'accueil et du traitement physique des collections - BU Evreux		concours externe	vacance	2025	3	F
34	Service de santé étudiante	Madrillet	Filière AENES	Prévention des risques	ATRF	C	Secrétaire médico-sociale			création	2025	1	F
35	Sûreté	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / E	Numérique, informatique	TCH	B				création	2025		F
36	UFR de droit, économie et science politique	Pasteur	Filière ITRF / J	Administration générale	TCH	B	Responsable du suivi administratif des projets d'Aide à la Réussite des Etudiants, des inscriptions administratives, E-candidats et Mon Master	Technicien en gestion administrative (REFERENS : J4C42)	concours interne	création	2025	1	F
37	UFR de droit, économie et science politique	Pasteur	Filière ITRF / G	Immobilier	TCH	B	Technicien plombier chauffagiste	G4A44 Technicien-ne plomberie chauffage	concours externe	transformation	2025	2	F
38	UFR des lettres et sciences humaines	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / J	Administration générale	TCH	B	Technicien-ne en gestion administrative	J4C42	concours interne	vacance	2025	1	F

39	UFR des lettres et sciences humaines	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / G	Immobilier	ATRF	C	Electricien courants fort ou faible	G4A13	concours interne	vacance	2025	2	F
40	UFR des sciences de l'homme et de la société	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / G	Immobilier	ATRF	C	Opérateur de maintenance	G5A44	concours interne	vacance	2025		F
41	UFR santé	Martainville	Filière ITRF / J	Soutien formation	TCH	B	Gestionnaire de scolarité - Médecine 3ème cycle	J4C42	concours externe	transformation	2025	1	F
42	UFR santé	Martainville	Filière ITRF / A	Soutien formation	ATRF	C	Préparateur en anatomie	A5A43	concours externe	création	2025	2	F
43	UFR santé	Martainville	Filière ITRF / J	Soutien formation	TCH	B	Gestionnaire de scolarité - Pharmacie	J4C42	concours externe	création	2025	3	F
44	UFR sciences et techniques	Campus est	Filière ITRF / G	Immobilier	IGE	A	Ingénieur adjoint au chef du service	G2A42 Chargé-e de la maintenance et de l'exploitation du patrimoine immobilier	concours externe	vacance	2025	1	F
45	UFR sciences et techniques	Campus est	Filière ITRF / E	Numérique, informatique	IGE	A	Ingénieur adjoint au chef du service	E2B43 Administrateur-trice systèmes et réseaux	concours externe ou interne	vacance	2025	1	F
46	UFR sciences et techniques	Madrillet	Filière ITRF / E	Numérique, informatique	IGE	A	Chef du service informatique	E2B43 Administrateur-trice systèmes et réseaux	concours externe ou interne	création	2025	1	F
47	UFR sciences et techniques	Madrillet	Filière ITRF / J	Soutien formation	ATRF	C	Gestionnaire de Scolarité	J5X41 Adjoint-e en gestion administrative	concours interne	vacance	2025	1	F
48	UFR STAPS	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / J	Finances - comptabilité	TCH	B	Responsable service financier	J4E44 Gestionnaire financier et comptable	concours externe ou interne	création	2025	1	F

## DEMANDES DE PUBLICATIONS DE POSTES DE BIATSS LABOS 2025

Ligne	Structure (menu déroulant)	Champ (menu déroulant)	Campus (menu déroulant)	BAP (menu déroulant)	Corps (menu déroulant)	Catégorie FP (menu déroulant)	Fonctions	Emploi-type	Profil	Modalités (menu déroulant)	Moyen (menu déroulant)	Année de publication (menu déroulant)	Laboratoire (menu déroulant)	Classement	Avis CORESS
1	UFR des lettres et sciences humaines	HCS	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / D	IGE	A	ieur-A d'études en production, traitement, analyse de données, enquêtes	D2A41		concours externe	création	2025	DYLIS	1	<b>F</b>
2	UFR santé	CBS	Martainville	Filière ITRF / A	TCH	B	Technicien en biologie	A4A41	Technicien en biologie	concours externe	transformation	2025	ADEN	1	<b>F</b>
3	UFR Sciences et Techniques	CBS	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / J	TCH	B		J4E44 - Gestionnaire financier-ère et comptable	Gestionnaire financier-ère et comptable	concours externe	vacance	2025	COBRA	1	<b>F</b>
4	UFR Sciences et Techniques	MENE	Madrillet	Filière ITRF / J	TCH	B		J4C42 - Gestionnaire financier-ère et comptable	Technicien-ne en Gestion Administrative	concours externe ou interne	vacance	2025	CORIA	2	<b>F</b>
5	UFR Sciences et Techniques	CBS	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / A	IGE	A		A2A43 - Ingénieur-e en techniques biologiques	Biochimie des glycomolécules	concours externe ou interne	vacance	2025	GlycoMEV	3	<b>F</b>
6	UFR Sciences et Techniques	MENE	Madrillet	Filière ITRF / B	TCH	B		B4C42 - Technicien-ne en caractérisation des matériaux	Technicien-ne en caractérisation des matériaux	concours externe ou interne	vacance	2025	GPM	4	<b>F</b>
7	IRIHS	HCS	Mont-Saint-Aignan	Filière ITRF / E	IGE	A	Ingénieur Humanités numériques	E2C45		concours externe ou interne	surnombre	2025		1	<b>F</b>

## DEMANDES DE PUBLICATIONS DE POSTES D'ENSEIGNANTS ET ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

2025

Ligne	Composante (menu déroulant)	Champ (menu déroulant)	Campus (menu déroulant)	Section CNU, discipline (menu déroulant)	Type d'enseignant (enseignant-chercheur ou ESAS) (menu déroulant)	Corps (menu déroulant)	Profil enseignement	Profil recherche	Modalités (menu déroulant)	Moyen (menu déroulant)	Année de publication (menu déroulant)	Laboratoire (menu déroulant)	Classement	Avis CORESS / CAC
1	IUT d'Évreux	HCS	Évreux	06	EC	MCF	Marketing	Marketing RS, Care Organisationnel et entrepreneuriat	26.1	transformation	2025	NIMEC	1	F
2	IUT d'Évreux	HCS	Évreux	70	EC	MCF	Métiers et publics dans le champ du travail social	Approche clinique des métiers et des publics dans le champ du travail social, CIRNEF, Thème 1	26.1	vacance	2025	CIRNEF	2	F
3	IUT d'Évreux	HCS	Évreux	Économie et gestion	ESAS	PRAG/PRCE/PLP	Économie-Gestion : Finance Comptabilité	-	concours	vacance	2025		3	F
4	IUT d'Évreux	HCS	Évreux	Langues vivantes étrangères : anglais	ESAS	PRAG/PRCE/PLP	Anglais	-	concours	vacance	2025		4	F
5	IUT d'Évreux	CBS	Évreux	65	EC	MCF	Physiologie humaine, toxicologie et pharmacologie	Endocrinologie microbienne	26.1	vacance	2025	CBSA	5	F
6	IUT d'Évreux	HCS	Évreux	Économie et gestion	ESAS	PRAG/PRCE/PLP	Économie-Gestion : Marketing	-	concours	création	2025		6	F
7	ESITech	CBS	Madrillet	66	EC	MCF	Biologie générale, biotechnologies	Glycobiologie végétale et croissance cellulaire	26.1	vacance	2025	GLYCOMEV	1	F
8	IAE Rouen Normandie	HCS	Pasteur	06	EC	PR	Sciences de gestion et du management/DDRS et transitions socio-écologiques	Care Organisationnel et Transitions Socio-écologiques	46.1	création	2025	NIMEC	1	F
9	IAE Rouen Normandie	HCS	Pasteur	06	EC	MCF	Sciences de gestion et du management/DDRS et transitions socio-écologiques	Care Organisationnel et Transitions Socio-écologiques	26.1	création	2025	NIMEC	2	F
10	INSPE Normandie Rouen - Le Havre	HCS	Mont-Saint-Aignan		ESAS	PRAG/PRCE/PLP	Didactique du français - Formation des enseignants.es du premier et du second degré		concours	vacance	2025		1	F
11	INSPE Normandie Rouen - Le Havre	HCS	Mont-Saint-Aignan	16	EC	MCF	Psychologie des apprentissages et inclusion	Psychologie des apprentissages et inclusion	26.1	vacance	2025	CRFDP	2	F
12	INSPE Normandie Rouen - Le Havre	HCS	Mont-Saint-Aignan		ESAS	PRAG/PRCE/PLP	Enseignement des mathématiques		concours	création	2025		3	F
13	IUT de Rouen	HCS	Pasteur	Économie et gestion	ESAS	PRAG/PRCE/PLP	Economie gestion		concours	vacance	2025		1	F
14	IUT de Rouen	HCS	Elbeuf	Arts plastiques	ESAS	PRAG/PRCE/PLP	Arts appliqués		concours	création	2025		2	F
15	IUT de Rouen	HCS	Pasteur	Langues vivantes étrangères : anglais	ESAS	PRAG/PRCE/PLP	Anglais		concours	vacance	2025		3	F
16	IUT de Rouen	MENE	Mont-Saint-Aignan	31	EC	MCF	Chimie analytique - Analyses et mesures environnementales (RSDD)	miniaturisation et analyses environnementales	26.1	vacance	2025	SMS	4	F
17	IUT de Rouen	HCS	Elbeuf	Langues vivantes étrangères : anglais	ESAS	PRAG/PRCE/PLP	Anglais		concours	vacance	2025		5	F
18	IUT de Rouen	HCS	Elbeuf	Économie et gestion	ESAS	PRAG/PRCE/PLP	Economie gestion		concours	vacance	2025		6	F
19	IUT de Rouen	HCS	Pasteur	Économie et gestion	ESAS	PRAG/PRCE/PLP	Economie gestion		concours	vacance	2025		7	F
20	IUT de Rouen	CBS	Mont-Saint-Aignan	31	EC	MCF	Chimie analytique	spectrométrie de masse et sciences séparatives	26.1	vacance	2025	COBRA	8	F
21	UFR de droit, économie et science politique	HCS	Pasteur	05	EC	MCF	Economie	Développement, Environnement	26.1	vacance	2025	LASTA	1	F
22	UFR de droit, économie et science politique	HCS	Pasteur	01	EC	MCF	Droit pénal	Droit pénal (droit des peines et sanctions pénales)	26.1	vacance	2025	CUREJ	2	F
23	UFR de droit, économie et science politique	HCS	Pasteur	02	EC	MCF	Droit des contrats publics locaux, Droit de la culture	Droit des contrats publics locaux, Droit de la culture	26.1	vacance	2025	CUREJ	3	F
24	UFR de droit, économie et science politique	HCS	Pasteur	05	EC	MCF	Economie Internationale	Economie Internationale, Economie Géographique	26.1	vacance	2025	LERN	4	F
25	UFR de droit, économie et science politique	HCS	Pasteur	01	EC	MCF	Droit civil	Droit des personnes	26.1	vacance	2025	CUREJ	5	F
26	UFR de droit, économie et science politique	HCS	Pasteur	02	EC	PR	Droit public	Droit public	agrégation	vacance	2025	CUREJ	6	F
27	UFR de droit, économie et science politique	HCS	Pasteur	04	EC	MCF	Organisations politiques et sociologie électorale	Organisations politiques et sociologie électorale	26.1	vacance	2025	CUREJ	7	F
28	UFR de droit, économie et science politique	HCS	Pasteur	01	EC	MCF	Droit commercial	Droit commercial - RSE	26.1	vacance	2025	CUREJ	8	F
29	UFR de droit, économie et science politique	HCS	Pasteur	05	EC	MCF	Economie de l'environnement, Economie de la santé, Economie Appliquée	Risque, Santé, Environnement	26.1	vacance	2025	LERN	9	F
30	UFR de droit, économie et science politique	HCS	Pasteur	02	EC	MCF	Droit administratif et droit public allemand	Droit comparé	26.1	vacance	2025	CUREJ	10	F
31	UFR des lettres et sciences humaines	HCS	Mont-Saint-Aignan	11	EC	MCF	civilisation britannique des 20 et 21e siècles	Histoire socioculturelle et politique du Royaume-Uni et du Commonwealth, XXe-XXIe siècles	26.1	vacance	2025	ERAC	1	F
32	UFR des lettres et sciences humaines	HCS	Mont-Saint-Aignan	09	EC	PR	littérature française du 18e siècle	Littérature XVIIIe siècle, histoire des idées, humanités numériques	46.1	vacance	2025	CEREDI	2	F
33	UFR des lettres et sciences humaines	HCS	Mont-Saint-Aignan	21	EC	PR	histoire médiévale	Histoire de la Méditerranée médiévale, Méditerranée occidentale et/ou orientale, les contacts économiques,	46.1	vacance	2025	GRHIS	3	F
34	UFR des lettres et sciences humaines	HCS	Mont-Saint-Aignan	07	EC	MCF	FLE	MCF en Didactique du français langue étrangère (FLE) et Technologies de l'information et de la communication	26.1	vacance	2025	DYLIS	4	F
35	UFR des lettres et sciences humaines	HCS	Mont-Saint-Aignan	08	EC	MCF	humanités	langue et littérature latines	26.1	vacance	2025	ERAC	5	F
36	UFR des lettres et sciences humaines	HCS	Mont-Saint-Aignan	09	EC	PR	langue française du 16e au 18e siècle	grammaire et stylistique (XVIe-XVIIIe), édition numérique	46.1	vacance	2025	CEREDI	6	F
37	UFR des lettres et sciences humaines	HCS	Mont-Saint-Aignan		ESAS	PRAG/PRCE/PLP	histoire contemporaine		concours	vacance	2025		7	F
38	UFR des lettres et sciences humaines	HCS	Mont-Saint-Aignan	18	EC	MCF	métiers de la culture, 20 et 21e siècles	intermédialité, arts et littérature contemporains, performances, avant-gardes, cultures de l'écran, arts et	26.1	vacance	2025	CEREDI	8	F
39	UFR des lettres et sciences humaines	HCS	Mont-Saint-Aignan	22	EC	PR	histoire contemporaine	histoire culturelle du XXe siècle	46.1	vacance	2025	GRHIS	9	F
40	UFR des lettres et sciences humaines	HCS	Mont-Saint-Aignan	11	EC	MCF	civilisation britannique du 17e siècle	Histoire socioculturelle et politique du Royaume-Uni, XVIIe-XIXe siècles	26.1	vacance	2025	ERAC	10	F
41	UFR des lettres et sciences humaines	HCS	Mont-Saint-Aignan	23	EC	MCF	Risques santé et changements environnementaux	Risques, santé et changements socio-environnementaux	26.1	vacance	2025	IDEES	11	F
42	UFR des lettres et sciences humaines	HCS	Mont-Saint-Aignan	07	EC	MCF	linguistique générale et française	linguistique générale, linguistique française, linguistique outillée	26.1	vacance	2025	DYLIS	12	F
43	UFR des lettres et sciences humaines	HCS	Mont-Saint-Aignan	17	EC	MCF	philosophie	histoire de la philosophie et philosophie des sciences sociales	26.1	vacance	2025	ERAC	13	F
44	UFR des sciences de l'homme et de la société	HCS	Mont-Saint-Aignan	70	EC	PR	Ingénierie et ingénierie des dispositifs en éducation et formation	Ingénierie, espaces sociaux, interculturel, thème 3 du CIRNEF	46.1	vacance	2025	CIRNEF	1	F
45	UFR des sciences de l'homme et de la société	HCS	Mont-Saint-Aignan	70	EC	MCF	Violence, inclusion, handicap	Violence, inclusion, handicap thème 4 du CIRNEF "savoirs et pédagogies"	26.1	vacance	2025	CIRNEF	2	F
46	UFR des sciences de l'homme et de la société	HCS	Mont-Saint-Aignan	16	EC	PR	Psychologie Clinique et Psychopathologie	Psychologie Clinique et Psychopathologie	46.1	vacance	2025	CRFDP	1	F

47	UFR des sciences de l'homme et de la société	HCS	Mont-Saint-Aignan	16	EC	MCF	Psychologie du développement	Psychologie du développement- cognition et apprentissage	26.1	vacance	2025	CRFDP	2	<b>F</b>
48	UFR des sciences de l'homme et de la société	HCS	Mont-Saint-Aignan	19	EC	PR	Sociologie, sciences et société	Sociologie, sciences et société	46.1	vacance	2025	DYSOLAB	1	<b>F</b>
49	UFR des sciences de l'homme et de la société	HCS	Mont-Saint-Aignan	19	EC	MCF	Anthropologie: anthropologie et/ou sociologie des migrations	Anthropologie et/ou sociologie des migrations	26.1	vacance	2025	DYSOLAB	2	<b>F</b>
50	UFR santé	CBS	Martainville	26	EC	MCF	Biostatistiques et santé publique	Analyse de données massives - Médecine de précision	26.1	vacance	2025	CBG	1	<b>F</b>
51	UFR santé	CBS	Martainville	86	EC	PR	Droit et économie pharmaceutiques	Droit pharmaceutique	46.1	création	2025	CUREJ	2	<b>F</b>
52	UFR santé	CBS	Martainville	66	EC	PR	Physiologie et physiopathologie de la reproduction	Gamétogénèse et restauration de la fertilité	46.1	création	2025	NorDIC	3	<b>F</b>
53	UFR santé	CBS	Martainville	66	EC	MCF	Physiologie	Neuro-gastro-entérologie	26.1	création	2025	ADEN	4	<b>F</b>
54	UFR sciences et techniques	CBS	Évreux	65	EC	PR	Biologie pour les sciences biomédicales	Fabrication, nano-/micro-structuration et fonctionnalisation de surface de biomatériaux et de	46.1	création	2025	PBS	1	<b>F</b>
55	UFR sciences et techniques	CBS	Mont-Saint-Aignan	65-65/66	EC	MCF	Biologie cellulaire	Physiopathologie corticosurrénalienn	26.1	vacance	2025	NorDIC	2	<b>F</b>
56	UFR sciences et techniques	CBS	Évreux	32-32/31	EC	MCF	Chimie analytique et chimie organique	Modification de surfaces - Biocapteurs - Dépollution	26.1	vacance	2025	COBRA	3	<b>F</b>
57	UFR sciences et techniques	MENE	Madrillet	26-26	EC	PR	Mathématiques appliquées	Statistique	46.1	vacance	2025	LMRS	4	<b>F</b>
58	UFR sciences et techniques	MENE	Madrillet	28	EC	PR	Physique des matériaux/Physique des verrees	Spectroscopie de relaxation diélectrique - Propriétés physique des polymères	46.1	vacance	2025	GPM	5	<b>F</b>
59	UFR sciences et techniques	MENE	Mont-Saint-Aignan	33-33	EC	PR	Chimie des matériaux organiques et inorganiques cristallisés / Chimie du solide / Cristalochimie	Chimie du solide - Cristallisation	46.1	vacance	2025	SMS	6	<b>F</b>
60	UFR sciences et techniques	MENE	Mont-Saint-Aignan	67-36	EC	MCF	Microbiologie	Ecologie microbienne, Biohéochimie, Interface Santé/Environnement	26.1	vacance	2025	M2C	7	<b>F</b>
61	UFR sciences et techniques	MENE	Madrillet	62	EC	MCF	Transferts thermiques, rayonnemet et mécanique des fluides	Physico-chimie des milieux plasmas	26.1	vacance	2025	CORIA	8	<b>F</b>
62	UFR sciences et techniques	CBS	Mont-Saint-Aignan	69-64/65	EC	MCF	Biochimie, Biologie moléculaire	Neuroendocrinologie médullosurrénalienn	26.1	vacance	2025	NorDIC	9	<b>F</b>
63	UFR sciences et techniques	MENE	Madrillet	26-60/26-60	EC	MCF	Mathématiques appliquées et mécanique	Mathématiques appliquées	26.1	vacance	2025	LMRS	11	<b>F</b>
64	SUAPS	HCS	Mont-Saint-Aignan	Éducation physique et sportive	ESAS	PRAG/PRCE/PLP	Spécialiste Volley-Ball		concours	vacance	2025		1	<b>F</b>
65	UFR STAPS	HCS	Mont-Saint-Aignan	74	EC	PR	STAPS - Management du sport	STAPS - Management du sport	46.1	vacance	2025	CETAPS	1	<b>F</b>
66	UFR STAPS	HCS	Mont-Saint-Aignan	74	EC	MCF	STAPS - Entraînement sportif, neurosciences comportementales	STAPS - Neurosciences comportementales et coordinations interpersonnelles	26.1	vacance	2025	CETAPS	2	<b>F</b>

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

Conseil d'administration - URN

5 juillet 2024

Délibération n°CA-2023-61

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 25 votants, dont 11 membres représentés

**Feuille de route de l'entrepreneuriat**

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu la note en annexe

*Approbation de la feuille de route de l'entrepreneuriat*

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

**Le conseil d'administration approuve la feuille de route de l'entrepreneuriat.**

Fait à Rouen, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Université de Rouen Normandie

Rouen, le 28 juin 2024

Vice-président en charge de la Formation tout au long de la vie et de l'Entrepreneuriat

Olivier DESPLEBIN

Direction générale des services

DGSA Recherche Innovation Partenariat

Entrepreneuriat DD&RS

Laurence PUECHBERTY

Cabinet du Président

Marie BELLET

Directrice de cabinet

02.35.14.60.72

[presidence@univ-rouen.fr](mailto:presidence@univ-rouen.fr)

Le Président de l'Université de Rouen Normandie

À

Mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration de l'université de Rouen Normandie

## Feuille de route stratégique Entrepreneuriat 2024-2027 de l'Université de Rouen Normandie

Organisée autour de quatre ambitions et concrétisée par une première série d'actions, cette feuille de route stratégique Entrepreneuriat 2024-2027 a été élaborée sur la base d'une vision historique des actions en faveur de l'entrepreneuriat à l'URN, à savoir la valorisation entrepreneuriale des activités de la recherche, et les actions menées à destination du public étudiant incluant notamment le développement de formations en entrepreneuriat (diplômes nationaux dédiés et enseignements), l'intégration du dispositif PÉPITE Normandie, le déploiement du Statut National Étudiant-Entrepreneur (SNEE).

La volonté de l'URN est de structurer et développer une politique globale en faveur du développement de l'esprit d'entreprendre et de la création d'entreprises, en cohérence avec la politique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (2019) ; la stratégie européenne en matière de compétences (New Skills Agenda for Europe, 2020) ; le volet spécifique du contrat pluriannuel d'établissement 2022-2027 et le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 2024-2026.

Cette volonté est également en lien avec l'obtention du label Pôle Universitaire d'Innovation (PUI) Normandie qui a notamment pour vocation d'accroître la création d'entreprises de haute technologie ainsi que les transferts technologiques (collaborations, licences et créations de *startups*). Le souhait de l'URN est d'accorder une attention à toute forme d'entrepreneuriat, notamment l'intrapreneuriat, le repreneuriat, l'entrepreneuriat féminin, l'entrepreneuriat social et solidaire, l'entrepreneuriat non innovant et l'entrepreneuriat innovant en *low tech*.

Chacune des quatre ambitions de la feuille de route entrepreneuriale de l'URN intègre les objectifs de la feuille de route stratégique Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2022-2032 de l'établissement en visant notamment à concourir aux ambitions de sensibilisation et de formation aux enjeux de transition ainsi qu'à la construction d'un territoire d'innovations durables.

### **Ambition n° 1 : Une université structurée en faveur de l'entrepreneuriat.**

Cette ambition se décline de la manière suivante :

- Partager la feuille de route stratégique entrepreneuriat et co-construire le plan d'action opérationnel (actions, agenda, indicateurs, jalons...) avec les composantes de l'URN (en formation et recherche), les directions et services concernés, Normandie Université (à travers les dispositifs PÉPITE Normandie, Normandie Valorisation et le PUI), les membres de l'alliance universitaire européenne INGENIUM, et les membres de l'écosystème entrepreneurial régional,
- Mettre en place une structure opérationnelle adaptée à la stratégie entrepreneuriale de l'URN, incluant la création d'un pôle entrepreneuriat au sein de la DRV,
- Développer un lieu totem de l'entrepreneuriat, lieu d'informations, de formations, d'échanges à l'URN,
- Développer un plan de communication stratégique et opérationnel, à la fois interne et externe,
- Établir des indicateurs stables de suivi des activités de l'URN en matière d'entrepreneuriat.

### **Ambition n° 2 : Une université qui contribue à informer, sensibiliser et former ses étudiants et ses personnels à l'esprit d'entreprendre.**

Cette ambition se décline de la façon suivante :

- Déployer en concertation avec les partenaires de l'écosystème entrepreneurial un dispositif d'information à destination des étudiants et des personnels sur les événements et actions en matière d'entrepreneuriat proposés par l'URN, par ses partenaires sur le territoire et par ses partenaires nationaux,
- Organiser des cycles de conférences portant sur des thématiques entrepreneuriales, telles que les compétences entrepreneuriales fondamentales ou l'adaptation des organisations à la transition socio-écologique (en concertation avec l'Institut T.URN et les partenaires de l'écosystème entrepreneurial),
- Adapter et/ou développer des formations généralistes à destination des étudiants et des personnels (notamment doctorants, enseignants-chercheurs) sur le périmètre de compétences liés à l'entrepreneuriat ou à l'intrapreneuriat, dont évolution du DEE (Diplôme Étudiant Entrepreneur),
- Développer des formations entrepreneuriales spécifiques à des secteurs d'activités particuliers (exemple : dans le champ des professions libérales de santé),
- Organiser des formations de formateurs en entrepreneuriat et accompagner les équipes pédagogiques des composantes de l'URN,

- Développer de manière mutualisée les ressources pédagogiques de l'URN en matière d'entrepreneuriat (Centre de documentation, MOOC...),
- Promouvoir et accompagner la création de Junior-Entreprises au sein des composantes de l'établissement.

**Ambition n° 3 : Une université qui contribue à accompagner ses étudiants et ses personnels dans leurs projets de création ou de reprise d'entreprises.**

Cette ambition se décline de la manière suivante :

- Intensifier l'accompagnement des projets entrepreneuriaux des étudiants en concertation avec PÉPITE Normandie par :
  - Une première analyse d'orientation et de faisabilité des futurs projets
  - Un tutorat scientifique par des enseignants spécialisés de la technologie ou de l'innovation dans le cadre des projets innovants
  - Un accompagnement sous forme de temps dédiés assurés en interne par des personnels BIATSS ou enseignants ou en externe par des professionnels sur une ou plusieurs phases du projet, incluant notamment la partie propriété intellectuelle
  - Un accès particulier à des ressources
  - Une mise en relation avec des professionnels issus de réseaux partenaires de l'Université :
    - Acteurs du PUI Normandie (Normandie Valorisation, Normandie Incubation),
    - Acteurs institutionnels (CCI Rouen métropole, BPI France),
    - Acteurs de l'accompagnement en Normandie (exemples : Agence de Développement Régional des Entreprises Sociales et Solidaires, Village by CA, incubateur Katapult, Réseau Entreprendre...).
  - Un suivi post-crédation d'entreprises.
- Favoriser le développement du SNEE pour un accompagnement renforcé,
- Créer un réseau d'étudiants entrepreneurs à l'URN pour favoriser les échanges et le coaching avec les étudiants,
- Promouvoir et favoriser un dispositif de réflexion éthique en entrepreneuriat,
- Développer et structurer un accompagnement particulier pour les porteurs de projet issus des unités de recherche de l'université (coaching de temps dédiés, financement, hébergement etc.).

**Ambition n° 4 : Une université qui s'implique en tant que partie prenante des écosystèmes entrepreneuriaux pour un territoire d'innovations, de développement socio-économique et de création d'activités.**

Cette ambition se décline de la manière suivante :

- Déployer la stratégie entrepreneuriale dans les territoires à l'échelle métropolitaine, régionale, nationale et internationale pour s'engager dans des projets innovants dans ce domaine et favoriser les réflexions dans le domaine de la TEDS.
- Développer les coopérations en termes d'actions en faveur de l'entrepreneuriat : concours de *pitchs*, *bootcamp*, ateliers de pratique, rencontres d'entrepreneurs.
- Contribuer au développement de l'axe entrepreneuriat sur ses différents aspects au sein de l'alliance européenne INGENIUM, conformément à la feuille de route Stratégie Internationale 2021-2025 de l'établissement.

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**5 juillet 2024**

**Délibération n°CA-2023-62**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 25 votants, dont 11 membres représentés

**Feuille de route Science ouverte**

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu la note en annexe

*Approbation de la feuille de route Science ouverte*

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

**Le conseil d'administration approuve la feuille de route Science ouverte.**

Fait à Rouen, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

---

# Science Ouverte URN

« La science ouverte est la diffusion sans entrave des résultats, des méthodes et des produits de la recherche scientifique. Elle s'appuie sur l'opportunité que représente la mutation numérique pour développer l'accès ouvert aux publications et – autant que possible – aux données, aux codes sources et aux méthodes de la recherche. »

<https://www.ouvrirlascience.fr/initiez-vous-a-la-science-ouverte/>



## Contexte de la Science Ouverte

Initialement porté par l'accès ouvert aux publications scientifiques (*open access*)<sup>1</sup>, le mouvement de la Science Ouverte (SO) connaît actuellement des développements majeurs. En effet, au-delà de l'ouverture des publications scientifiques, la science ouverte a maintenant pour objectifs d'ouvrir à toutes et tous également les données de la recherche, le code des logiciels de la recherche ou les ressources pédagogiques, de faire participer la société aux recherches ou encore d'ouvrir les infrastructures physiques ou virtuelles de la recherche<sup>2</sup> (cf. Figure 1 en annexes : Recommandation de l'UNESCO sur une Science Ouverte).

Sur le plan international, de nombreuses initiatives et de nombreuses organisations dont la vocation est de soutenir et de développer le mouvement pour la SO ont ainsi vu le jour : *Fair Open Access Alliance*, *Directory of Open Access Journals (DOAJ)*, *European Open Science Cloud (EOSC)*, *SPARC Europe*, *Research Data Alliance*, *Coalition on Advancing Research Assessment (CoARA)*...

Sur le plan national, les développements sont plus récents mais également très importants. Deux plans nationaux pour la Science Ouverte ont été adoptés en 2018<sup>3</sup> puis en 2021<sup>4</sup>. Le Comité pour la Science Ouverte (CoSO)<sup>5</sup> a été créé en 2018, de même qu'un Fonds National de la Science Ouverte (FNSO)<sup>6</sup> afin de soutenir des projets et des initiatives en faveur du développement de la SO.

En parallèle, des textes réglementaires imposent aux organismes de recherche publics « la diffusion des publications en accès ouvert et la mise à disposition des méthodes et protocoles, des données et des codes sources associés aux résultats de la recherche afin d'en garantir la traçabilité et la reproductibilité »<sup>7</sup>. Ainsi, le CNRS<sup>8</sup>, l'INSERM<sup>9</sup>, l'INRAE<sup>10</sup> ou encore l'ANR<sup>11</sup> se sont positionnés pour promouvoir la SO.

---

1 Budapest Open Access Initiative (2001) : <https://www.budapestopenaccessinitiative.org/>

2 <https://www.openaccess.nl/sites/www.openaccess.nl/files/documenten/amsterdam-call-for-action-on-open-science.pdf> : Amsterdam Call for Action on Open Science (2016)

3 <https://www.ouvrirlascience.fr/plan-national-pour-la-science-ouverte/>

4 <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/le-plan-national-pour-la-science-ouverte-2021-2024-vers-une-generalisation-de-la-science-ouverte-en-48525>

5 <https://www.ouvrirlascience.fr/le-comite-pour-la-science-ouverte/>

6 <https://www.ouvrirlascience.fr/le-fonds-national-pour-la-science-ouverte/>

7 Loi Pour la Recherche (LPR) (2021) : Décret pris en application de l'article L. 211-2 du code de la recherche : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000044411360/>

8 [https://www.cnrs.fr/sites/default/files/press\\_info/2019-11/Plaqueette\\_ScienceOuverte.pdf](https://www.cnrs.fr/sites/default/files/press_info/2019-11/Plaqueette_ScienceOuverte.pdf)

9 <https://www.inserm.fr/nos-recherches/science-ouverte/>

10 <https://www.inrae.fr/inrae-engage-science-ouverte>

11 <https://anr.fr/fr/lanr/engagements/la-science-ouverte/>

Tous ces éléments viennent soutenir le développement plus ancien de la plateforme HAL qui permet le dépôt et la diffusion d'articles scientifiques en ligne<sup>12</sup>. Ils font suite également à la Loi pour une République Numérique (2016) dont l'article 30 autorise les chercheurs français à diffuser leurs articles dans une archive ouverte après une période d'embargo de 6 ou 12 mois selon leur discipline<sup>13</sup>.

Enfin, le contexte régional est aussi favorable au développement de la SO. La science ouverte figure au schéma directeur 2022-2026 de la documentation de la COMUE Normandie Université<sup>14</sup> et cette dernière est dotée d'une commission de pilotage et d'une cellule d'appui pour la SO. La cellule d'appui administre un portail normand sur l'archive ouverte HAL<sup>15</sup> ainsi qu'un site Internet « Science Ouverte en Normandie »<sup>16</sup>.

Dans ce contexte, l'URN formalise sa politique de soutien au développement de la Science Ouverte au moyen d'une « feuille de route » validée par ses instances. Ce document décline les principaux engagements de l'établissement pour la SO ainsi que des actions thématiques réparties sur 5 axes stratégiques qui concrétiseront et renforceront le travail déjà en place pour promouvoir la SO à l'URN. Ce développement s'opérera au sein de la stratégie globale de l'établissement, en particulier pour les questions de Développement Durable et de Responsabilité Sociétale (DD & RS) et plus spécifiquement en lien avec d'autres documents stratégiques comme la feuille de route « Sciences Avec et Pour la Société » (SAPS) ou le schéma directeur du numérique et la feuille de route Sécurité des Systèmes d'Information (SSI) en ce qui concerne les données de la recherche.

---

12 <https://hal.science/>

13 <https://www.ouvrirlascience.fr/guide-dapplication-de-la-loi-pour-une-republique-numerique-article-30-ecrits-scientifiques/>

14 <https://www.normandie-univ.fr/documentation-edition-science-ouverte/schema-directeur-de-la-documentation/>

15 <https://normandie-univ.hal.science/>

16 <https://science-ouverte.normandie-univ.fr/science-ouverte/>

## S'engager pour la Science Ouverte

L'URN s'engage à adopter une charte de la SO afin de formaliser son adhésion aux principes fondamentaux de la Science Ouverte et de promouvoir ceux-ci auprès de la communauté des chercheurs.

L'établissement étudiera l'opportunité de signer des textes fondateurs comme la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche<sup>17</sup>, l'appel de Jussieu pour la Science Ouverte et la biodiversité<sup>18</sup> ou la récente déclaration de Barcelone sur l'ouverture des informations sur la recherche<sup>19</sup>. Ces engagements sont importants, puisqu'ils portent les valeurs et les principes de la Science Ouverte, mais ils conditionnent dans le même temps des transformations nécessaires, par exemple dans l'évaluation des unités de recherche ou dans le domaine de l'évaluation des carrières.

Ensuite, l'URN doit envisager de promouvoir des initiatives telles que la stratégie de non cession des droits d'auteur de la cOAlition S (*Rights Retention Strategy*)<sup>20</sup> et d'adhérer à des organisations telles que la *Directory of Open Access Journals* (DOAJ)<sup>21</sup> ou l'*European Open Science Cloud* (EOSC)<sup>22</sup>. La première recense les revues scientifiques en *open access* tandis que la seconde fédère les initiatives en matière d'hébergement et d'ouverture des données de la recherche. Dans certains cas, cette adhésion aux initiatives de la SO pourra prendre la forme d'engagements financiers. Pour cela, l'URN devra se positionner vis-à-vis du protocole de financement de la SO mis en place par le consortium Couperin<sup>23</sup>.

Enfin, la SO reposant en grande partie sur l'accompagnement des chercheurs et la mise en place de services, l'URN devra considérer la mission « Science Ouverte » d'un point de vue RH et y consacrer des moyens.

## 5 axes thématiques

Au-delà de ces engagements transversaux, l'URN fait le choix de développer des axes stratégiques dans 5 domaines de la SO : Ouverture des publications scientifiques et identifiants de la recherche ; Gestion et ouverture des données de la recherche ; Formation à la Science Ouverte ; Soutien aux revues et à l'édition ouverte ; Science et Société.

---

17 San Francisco Declaration on Research Assessment : <https://sfdora.org/read/>

18 Appel de Jussieu pour la Science ouverte et la biodiversité : <https://jussieucall.org/>

19 Déclaration de Barcelone sur l'ouverture des informations sur la recherche : <https://barcelona-declaration.org/>

20 La stratégie *Rights Retention Strategy* développée par l'organisation cOAlition S est notamment soutenue et encouragée par France Universités (décembre 2022) : <https://www.coalition-s.org/rights-retention-strategy/>

21 DOAJ : <https://www.ouvrirlascience.fr/doaj-directory-of-open-access-journals-2/>

22 EOSC : <https://eosc.eu/>

23 Protocole de soutien du consortium Couperin aux initiatives de Science Ouverte : <https://www.couperin.org/so/doaj-sparc-europe-scoss/>

## Axe 1 : Ouverture des publications scientifiques et identifiants de la recherche

Il s'agit d'un objectif phare et historique de la Science Ouverte : ouvrir l'accès aux publications scientifiques. Pour cela, les chercheurs doivent continuer à référencer leurs publications dans des bases de données ouvertes et interopérables et publier en accès ouvert ou déposer le texte intégral de leurs publications sur des archives ouvertes en respectant les conditions de l'article 30 de la loi pour une république numérique. **Le portail HAL** permettant de remplir ces deux objectifs, il représente le **choix institutionnel de l'URN**. Parallèlement au référencement et au dépôt des publications, un travail d'information, de consolidation et d'interconnexion sur les identifiants de recherche doit être poursuivi afin de garantir à l'établissement de pouvoir utiliser les données de la SO en vue du pilotage de la recherche ou des évaluations.

### Déclinaison opérationnelle

#### Déposer les publications sur l'archive ouverte HAL.

- Poursuivre les ateliers et les opérations de dépôt de notices et de publications en lien avec les chercheurs, les référents HAL des laboratoires.
- Poursuivre la mise en place et le suivi du baromètre des publications en accès libre au niveau de l'établissement. L'objectif fixé au niveau national est de généraliser l'accès ouvert aux publications avec un taux à 100 % en 2030. L'URN doit se fixer cet objectif.

#### Créer des identifiants pérennes pour les chercheurs, les publications et les jeux de données, afin de permettre une meilleure identification (bibliométrie) et une facilitation des échanges entre les différents outils numériques.

- Promouvoir le CV HAL et l'interconnexion des différents identifiants (Orcid, Idref, IdHal...) tout en sensibilisant les chercheurs à la bonne gestion de leur identité numérique et aux limites des identifiants privés (ResearchGate, Academia...).
- Faire la promotion de HAL Tools comme outil de construction automatique des bibliographies sur les pages Internet des laboratoires ou de l'outil du HCERES pour recenser et présenter les productions d'un laboratoire.
- Accroître la visibilité de la production scientifique des enseignants-chercheurs de l'URN en travaillant sur le profil de l'URN dans le WOS sans exclure le recours à des outils libres pour remplir cette mission (e.g. OpenAlex<sup>24</sup>).
- Améliorer les tableaux de bord de l'évaluation de la recherche à l'aune de l'accès ouvert aux publications et à la science ouverte en général, les mettre en adéquation avec les nouvelles pratiques (*i.e.* proportion d'articles en *open access*).

---

24 <https://openalex.org/>

- Revoir la charte de signature des publications de l'URN. Normaliser et harmoniser les signatures des publications et inciter les laboratoires et les chercheurs à respecter les modèles de signature des publications par laboratoire établis et validés en Commission Recherche.

## **Axe 2 : Gestion et ouverture des données de la recherche**

Cet objectif de la SO correspond à des objectifs fondamentaux en matière de recherche tels que la reproductibilité des études ou l'intégrité scientifique. En outre, des recherches actuelles montrent que le taux de citation des publications dont les données sont ouvertes est plus important (de l'ordre de 25 à 75 %). Le partage de données sous forme d'un article de données (*data paper*) sera reconnu à terme comme une production dans le cadre de l'évaluation de la recherche. Ce deuxième axe sera travaillé en particulier dans le cadre du projet labellisé « Atelier de la Donnée en Normandie » (ADN)<sup>25</sup>.

### *Déclinaison opérationnelle*

- ☑ **Élaborer une stratégie d'établissement pour la gestion des données** de la recherche en partant d'une offre de services de base constituée par la sensibilisation et la formation des doctorants et des chercheurs à la gestion des données, quel que soit leur ancrage disciplinaire. Intégrer une montée en puissance progressive des moyens et des services en fonction des objectifs successifs fixés par l'établissement pour aller jusqu'à la rédaction de plans de gestion des données puis des articles de données.
- ☑ **Mettre en place un guichet unique** pour assister les chercheurs dans la gestion et l'ouverture des données au niveau de l'URN. Utiliser le logigramme conçu par un groupe de travail transverse à l'URN de façon à identifier les rôles de chacun (DSI, DRV, DPO, SCD, archiviste), pour orienter et conseiller les chercheurs à propos de la gestion de leurs données.
  - Aider à la réalisation d'un Plan de Gestion des Données (PGD/DMP).
  - Héberger des données de la recherche et développer les principes FAIR. Développer un entrepôt de données URN en lien avec l'écosystème national [recherche.data.gouv.fr](https://recherche.data.gouv.fr)<sup>26</sup> ou éclairer le choix d'entrepôts thématiques (e.g. Nakala).
  - Ouvrir des logiciels de recherche (objectif à plus long terme car plus spécifique et déjà en œuvre selon les unités de recherche).

25 <https://www.ouvrirlascience.fr/ateliers-de-la-donnee-nouvelle-etape-dans-la-construction-de-lecosysteme/>

26 <https://recherche.data.gouv.fr>

- ☑ **Encourager la rédaction d'articles de données (*data papers*)** et leur publication dans des revues de données. Former les chercheurs à ce nouveau type de publication.

### Axe 3 : Formation à la Science Ouverte

Cet axe s'avère primordial dans la mesure où, en l'absence de sensibilisation et de formation, les axes 1 et 2 pourront difficilement être mis en œuvre ou resteront le fait d'une faible proportion de chercheurs déjà sensibilisés aux principes de la SO. Il faut donc poursuivre la formation en continu des référents HAL des unités de recherche et de l'ensemble de la communauté recherche ainsi qu'une stratégie d'information régulière de la communauté universitaire sur les questions de science ouverte. L'organisation de conférences sur le sujet doit être régulière (à l'occasion de l'*open access week* par exemple).

La formation à la SO pourra se faire en interface avec la formation à l'intégrité scientifique et pourra impliquer des actions du projet « Atelier de la Donnée en Normandie ». La formation pourra aussi concerner les questions de SO en lien avec les ressources pédagogiques et leur référencement / taux de citation ou réutilisation.

#### Déclinaison opérationnelle

- ☑ **Former les chercheurs à la Science Ouverte** à l'URN : quiz formatif, diffusion régulière d'informations courtes, incitation à suivre des formations pour les doctorants, journées dédiées...
  - Construire une offre de formation liée à l'Atelier de la Donnée en Normandie, à HAL Normandie et aux écoles doctorales. Établir un catalogue commun au SCD et à la DRV à l'URN.
  - Relayer l'offre des Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (URFIST) ou encore celle des MOOC<sup>27</sup>
  - Cibler des publics particuliers comme les doctorants, les nouveaux maîtres de conférence ou les candidats à des AAP en recherche.
- ☑ **Sensibiliser les chercheurs aux différents modes de publication**, dont les modèles de la voie dorée, de la voie verte ou de la voie diamant<sup>28</sup>. Faire prendre

27 <https://www.fun-mooc.fr/fr/cours/la-science-ouverte/>

28 La voie dorée s'applique à une revue dont les articles sont en accès gratuit et immédiat sur le site de la revue, quel que soit son mode de financement (e.g. Article Processing Charges ou « APC »). La voie verte qualifie l'auto-archivage par les chercheurs ou l'archivage par une tierce personne d'articles dans des archives ouvertes. L'exemple le plus connu est celui du portail HAL dont le financement est assuré par des fonds publics. La voie diamant désigne une pluralité de modèles économiques de publication scientifique en accès ouvert qui ne reposent pas sur le paiement de frais de publication par les auteurs, leurs institutions ou leurs financeurs (<https://www.ouvrirlascience.fr/category/science-ouverte/glossaire/>)

conscience du coût des APC à un niveau individuel mais aussi à l'échelle de l'établissement. Former sur la stratégie de rétention des droits.

- Développer des formations spécifiques pour les doctorants ou des formats variés pour les enseignants-chercheurs et chercheurs.

#### **Axe 4 : Soutien aux revues et à l'édition ouverte**

Ce quatrième axe a pour objectif de soutenir les revues de l'établissement et de les accompagner vers un modèle d'édition ouverte.

##### *Déclinaison opérationnelle*

- ☑ **Créer un portail et une pépinière de revues normandes**, en s'appuyant sur l'Institut de Recherche Interdisciplinaire Homme Société (IRIHS) et les Presses Universitaires de Rouen / Le Havre (PURH).
  - Accompagner les PURH pour une transition vers l'édition ouverte et le numérique.
  - Participation de l'établissement au financement de revues ou de bouquets de revues selon la voie diamant.
  - Adhésion au DOAJ au titre de l'établissement pour signaler et indexer les revues de la pépinière.

#### **Axe 5 : Science et Société**

Le développement de recherche participatives fait partie intégrante de la Science Ouverte. Il s'agira ici de contribuer au renforcement des interactions entre science et société, de recenser les initiatives pour lesquelles des citoyens contribuent à la recherche académique à l'URN ou de soutenir la mise en place de nouvelles actions. Pour ce dernier axe, se référer à la feuille de route « Science Avec et Pour la Société » (SAPS) de l'URN, votée au Conseil d'Administration du 9 février 2024.

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

Conseil d'administration - URN

5 juillet 2024

Délibération n°CA-2023-63

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 25 votants, dont 11 membres représentés

**Exonération des droits différenciés des étudiants extracommunautaires rentrée 2025**

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article R719-50
- Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- Vu la note en annexe

*Approbation de l'exonération des droits différenciés des étudiants extracommunautaires rentrée 2025*

Pour	26
Contre	0
Abstention	1

**Le conseil d'administration approuve l'exonération des droits différenciés des étudiants extracommunautaires rentrée 2025.**

Fait à Rouen, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Direction Générale des Services  
Direction des Relations Internationales et de la  
Coopération

Mont Saint-Aignan, le 28 juin 2024.

Affaire suivie par : Eric Dargent

 +33 2 35 14 63 38

 [eric.dargent@univ-rouen.fr](mailto:eric.dargent@univ-rouen.fr)

Note à l'attention des membres du conseil  
d'administration

Séance du 05 juillet 2024

## Objet : Exonération des droits différenciés des étudiants extracommunautaires nouvellement inscrits

### I / Contexte France<sup>1</sup> :

Le gouvernement français a déployé une stratégie pour l'accueil des étudiants étrangers intitulée « Bienvenue en France »<sup>2</sup>. L'URN a ainsi été labellisé par Campus France pour 4 ans en 2020.

Dans ce contexte, l'arrêté du 19 avril 2019 publié au Journal Officiel le 21 avril 2019 fixe les droits d'inscription qui s'appliqueront aux étudiants internationaux inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur public relevant du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Les droits différenciés sont susceptibles de concerner les étudiants extracommunautaires nouvellement inscrits en diplôme national de licence, master ou cycle d'ingénieur à l'université. Les étudiants extracommunautaires peuvent toutefois se voir accorder par ces établissements des exonérations partielles ou totales des droits d'inscriptions différenciés.

### A. Diplômes concernés

Les diplômes concernés par les droits différenciés sont : les diplômes nationaux de cycle de licence, les diplômes nationaux de cycle de master et les titres d'ingénieurs. En revanche, les étudiants s'inscrivant pour les diplômes suivants ne sont pas assujettis aux droits différenciés : HDR, doctorats, 3<sup>e</sup> cycles (longs) des études médicales, odontologiques et pharmaceutiques, Diplômes Universitaires.

### B. Nationalité des étudiants – Droits d'inscription

Les étudiants communautaires ne sont pas assujettis aux droits différenciés. Il s'agit des étudiants ressortissants de l'un des pays suivants : membres de l'UE, membres de l'EEE, Confédération Suisse, Monaco et Andorre. Les étudiants extracommunautaires sont les ressortissants des pays non listés ci-dessus. Ne sont également pas assujettis aux droits différenciés, les cas particuliers suivants : étudiants québécois, membres de la famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse, réfugiés/bénéficiaire protection subsidiaire (ou son enfant ...), résidents de longue durée (ou son enfant ...), domiciliés fiscaux > 2 ans (rattaché...), inscrits précédemment, étudiants de CPGE. Sont assujettis aux droits différenciés tous les autres cas : 2 850 euros pour une année en cycle de Licence ou une année en cycle préparatoire intégré

<sup>1</sup> [https://services.dgesip.fr/fichiers/Apogee\\_Guide\\_Droits\\_Differencies.pdf](https://services.dgesip.fr/fichiers/Apogee_Guide_Droits_Differencies.pdf)  
<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/droits-differencies-profil-et-evolution-des-etudiants-internationaux-concernes-par-leur-mise-en-89774>

<sup>2</sup> <https://www.campusfrance.org/fr/le-label-bienvenue-en-france>

à un diplôme d'ingénieur, 3 879 euros pour une année en cycle Master ou une année en cycle d'ingénieur.

### C. Exonérations

Les étudiants assujettis aux droits différenciés peuvent en être exonérés. Il existe plusieurs types d'exonérations :

- Bourses d'ambassades : attribution de bourses du gouvernement français (exonération totale ou partielle)
- Exonérations d'établissement (totales ou partielles) : pour des populations (critères à définir) et exonérations de situations particulières. Par exemple les étudiants qui viennent étudier en France dans le cadre d'une convention de partenariat entre universités qui prévoit une exonération totale des droits d'inscriptions (comme les programmes d'échanges Erasmus+). **D'autre part, les établissements relevant du MESR peuvent exonérer (totalement ou partiellement) jusqu'à 10% du total des étudiants qui s'inscriront à chaque rentrée.**

### II/ Situation URN :

Il convient de calculer le pourcentage d'étudiants bénéficiant d'une exonération individuelle (pourcentage calculé en suivant les indications du code de l'éducation, en excluant les boursiers du calcul). Le détail du calcul est reporté au tableau suivant (chiffres OVEFIP) et montre que l'URN a un pourcentage de **6,2% en 2023-2024**.

#### Évolution des exonérations des droits d'inscription à l'université de Rouen Normandie de 2020-2021 à 2023-2024

Source : URN - OVEFIP. Données APOGEE.

Champ : inscriptions administratives principales payées au 10/06/24.

Sont exclus : auditeurs libres, inscriptions en licence en parallèle d'une CPGE, formation permanente de l'INSPE, formations paramédicales et sociales non universitaires.

##### 1. Répartition des étudiants dans les catégories d'exonération

		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		Evolution 2022/2023	
Bourse	Bourse conditionnelle	171	0,5%	216	0,7%	175	0,6%	183	0,6%	8	4,6%
	Bourse confirmée	10 290	32,8%	9 886	31,1%	9 270	29,6%	9 514	30,0%	244	2,6%
	Ensemble Bourse	10 461	33,4%	10 102	31,8%	9 445	30,1%	9 697	30,5%	252	2,7%
Exonération individuelle	Exonération droits de scolarité	580	1,8%	597	1,9%	538	1,7%	607	1,9%	69	12,8%
	Exonération partielle droits différenciés	563	1,8%	606	1,9%	576	1,8%	475	1,5%	-101	-17,5%
	Exonération totale droits différenciés	225	0,7%	212	0,7%	144	0,5%	121	0,4%	-23	-16,0%
	Exonération web	232	0,7%	247	0,8%	177	0,6%	172	0,5%	-5	-2,8%
	Ensemble Exonération individuelle	1 600	5,1%	1 662	5,2%	1 435	4,6%	1 375	4,3%	-60	-4,2%
Autre profil	Autre profil	19 291	61,5%	19 996	63,0%	20 481	65,3%	20 678	65,1%	197	1,0%
<b>ENSEMBLE URN</b>		<b>31 352</b>	<b>100%</b>	<b>31 760</b>	<b>100%</b>	<b>31 361</b>	<b>100%</b>	<b>31 750</b>	<b>100%</b>	<b>389</b>	<b>1,2%</b>

##### 2. Pourcentage d'étudiants bénéficiant d'une exonération individuelle

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Evolution 2022/2023
Pourcentage d'étudiants exonérés	7,7%	7,7%	6,5%	6,2%	-0,3
Nombre d'étudiants exonérés	1 600	1 662	1 435	1 375	-60 -4,2%
Nombre d'étudiants concernés par le calcul	20 891	21 658	21 916	22 053	137 0,6%

Note : Le pourcentage est calculé en suivant les indications du code de l'éducation (Articles R719-48 à R719-50-1).

Les boursiers sont exclus du dénominateur.

Les étudiants bénéficiant d'exonérations non soumises au plafond (conventions, échanges internationaux, détenus...) sont exclus des exonérations individuelles mais sont inclus dans le dénominateur.

En conséquence,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article R719-50

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur

Considérant qu'il appartient à l'établissement de déterminer, en application des dispositions susvisées, les conditions d'exonérations des étudiants internationaux non ressortissants d'un pays de l'union européenne.

*Il est proposé au Conseil d'administration de l'URN d'approuver les articles suivants :*

*Article 1.*

*Les étudiants internationaux non ressortissants d'un pays de l'union européenne qui en font la demande, peuvent bénéficier d'une exonération totale des droits d'inscription, en raison de leur situation personnelle, selon les critères votés par le conseil d'administration de l'université de Rouen.*

*Article 2.*

*A la rentrée universitaire 2025, les étudiants internationaux non ressortissants d'un pays de l'union européenne non bénéficiaires des dispositions de l'article 1 de la présente délibération, pourront bénéficier d'une exonération partielle de leurs droits d'inscription, de sorte que reste à leur charge un montant équivalent aux droits d'inscription dus par les étudiants internationaux ressortissants d'un pays de l'union européenne.*

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

**Conseil d'administration - URN**

**5 juillet 2024**

**Délibération n°CA-2023-64**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 25 votants, dont 11 membres représentés

**Barème de bourse Erasmus +**

- Vu l'article L 712-3 du code de l'éducation
- Vu la note en annexe

*Approbation du barème de bourse Erasmus +*

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

**Le conseil d'administration approuve le barème de bourse Erasmus +.**

Fait à Rouen, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie



Laurent YON

DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES  
ET DE LA COOPERATION

Affaire suivie par :

Elina ORFANOUDAKI

☎ 02.35.14.00.56

✉ [elina.orfanoudaki@univ-rouen.fr](mailto:elina.orfanoudaki@univ-rouen.fr)

Mont Saint-Aignan, le 28 juin 2024

**Note d'information aux membres du conseil  
d'administration**

**Séance du 05 juillet 2024**

### **Objet : Programme Erasmus+ 2021/2027 - montants de bourses à appliquer pour les mobilités étudiantes**

Les participants au programme Erasmus+ bénéficient d'un soutien financier sous forme de bourses de mobilité dans le cadre de leur participation à une période d'études ou un stage (étudiants) ou dans le cadre d'une période d'enseignement ou de formation (personnels). Ces bourses contribuent aux frais de séjour liés à leur période de mobilité.

Les montants des bourses de mobilité pour une période d'études sont définis en fonction de la destination et du coût de la vie locale. Le guide Erasmus+ 2021 (projet AC 131<sup>1</sup> - 2021) répartit les destinations en trois groupes :

**Tableau 1 - Répartition des pays participant au programme et des pays partenaires des régions 5<sup>2</sup> et 14, applicable pour les projets AC 131 2021 - 2023**

<b>Groupe 1</b> Coût élevé	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède <i>+ pays partenaires de la région 14 : Îles Féroé, Suisse, Royaume-Uni</i>
<b>Groupe 2</b> Coût moyen	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, <b>France</b> , Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal <i>+ pays partenaires de la région 5 : Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin</i>
<b>Groupe 3</b> Coût faible	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie

La contribution aux frais de séjour dans le cadre du programme européen Erasmus+ octroyée aux étudiants dépendra de leur flux de mobilité entre les pays d'envoi et d'accueil concernés :

<sup>1</sup> AC 131 : Action clé 131, Mobilité de l'enseignement supérieur soutenue par les fonds de politique intérieure

<sup>2</sup> Ces pays partenaires constituent la région 5 dans le guide Erasmus+ 2021 et la région 13 dans les guides Erasmus+ 2022 et 2023.

- mobilité vers un pays où le coût de la vie est similaire : les étudiants recevront la bourse « moyenne » de l'UE ;
- mobilité vers un pays où le coût de la vie est plus élevé : les étudiants recevront la bourse « supérieure » de l'UE ;
- mobilité vers un pays où le coût de la vie est moins élevé : les étudiants recevront la bourse « inférieure » de l'UE.

Afin d'utiliser au mieux la subvention octroyée pour financer les mobilités, le programme Erasmus+ laisse à chaque établissement le choix du montant qu'il souhaite appliquer à ses mobilités étudiantes, ceux-ci devant se trouver à l'intérieur des fourchettes « minimum/maximum » indiqués dans le Tableau 2.

- **Barème bas** : Montant minimum proposé par le programme Erasmus+. Plus de mobilités peuvent être financées (plus de départs et plus d'opportunités).
- **Barème haut** : Montant maximum proposé par le programme Erasmus+. Moins de mobilités peuvent être financées qu'avec le barème bas et le barème moyen.
- **Montants de bourses proposés par l'URN** : Montants correspondant à un barème moyen entre les montants minimum et maximum. Moins de mobilités qu'avec le barème bas peuvent être organisées, plus qu'avec le barème haut.

*Tableau 2 - Montant mensuel des bourses d'études et de stage (frais de séjour) à appliquer par l'URN pour les projets AC 131 2021 - 2023*

Barèmes applicables pour le Groupe 2 (France)	Barème bas	Montants de bourses à appliquer par l'URN pour les projets AC 131 2021-2023	Barème haut
Groupe 1	310€	455€	600€
Groupe 2	260€	400€	540€
Groupe 3	200€	345€	490€

Le choix du montant applicable aux bourses de mobilité pour une période d'études relève de la politique de chaque établissement, un écart d'au moins 50€ devant être appliqué entre les montants définis pour chaque groupe. Les montants peuvent être revus par l'établissement au début de chaque nouveau projet dont la durée est de 26 mois. Il n'est pas possible de réduire ou d'augmenter le niveau des bourses au sein du même projet.

Au lancement du programme Erasmus+ 2021/2027<sup>3</sup>, les membres de la CRIC réunis le 25 mai 2021 se sont prononcés en faveur de l'application d'un montant correspondant à un barème moyen pour les bourses des futures mobilités étudiantes dans les groupes 1, 2 et 3 (cf. Tableau 2, Montants de bourses à appliquer par l'URN pour les projets AC 131 - 2021-2023).

La répartition des groupes évoluant dès le projet AC 131 - 2024, la France appartient désormais au groupe 1 pour qui la bourse « supérieure » de l'UE n'est plus applicable :

<sup>3</sup> L'URN avait choisi le barème bas pour le programme Erasmus+ 2014/2020, afin de financer le plus de mobilités possibles.

<b>Groupe 1</b> Coût élevé	Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, <u>France</u> , Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède <i>+ pays de la région 13 : Andorre, État de la Cité du Vatican, Monaco, Saint-Marin</i> <i>+ pays de la région 14 : Îles Féroé, Royaume-Uni, Suisse</i>
<b>Groupe 2</b> Coût moyen	Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie
<b>Groupe 3</b> Coût faible	Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie

*Tableau 3 - Montant mensuel des bourses d'études et de stage (frais de séjour) à appliquer par l'URN à partir du projet AC 131 - 2024*

Barèmes applicables pour le Groupe 1 (France)	Barème bas	Montants de bourses à appliquer par l'URN à partir du projet AC 131 - 2024	Barème haut
Groupe 1	292€	455€	606€
Groupes 2 et 3	225€	345€	550€

*Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur les montants de bourses pour des mobilités d'études et de stage dans le cadre des projets AC 131-2024 mis en œuvre par l'URN et financés par le programme Erasmus+ 2021/2027 et des règles générales énoncées.*

## Annexe 1

## Autres financements Erasmus+ appliqués par l'URN dont les montants sont fixés par le programme Erasmus+ ou par l'Agence nationale et actualisés tous les ans

### Liste des financements :

- Contribution aux frais de voyage (identiques pour toutes les mobilités concernées) : moyen de transport écoresponsable/non écoresponsable
- Financement des mobilités hybrides étudiantes et des mobilités doctorales : contribution aux frais de voyage et frais de séjour
- Financement des mobilités professionnelles (enseignement et formation) : contribution aux frais de voyage et frais de séjour
- Complément pour une mobilité de stage
- Soutien pour l'inclusion
- Contribution aux frais de séjour pour les étudiants participant à une activité de mobilité internationale de longue durée impliquant des pays tiers non associés au programme

### Exemples pour 2024 :

#### Contribution aux frais de voyage (identiques pour toutes les mobilités concernées)

Financements fixés par le programme Erasmus+, extrait du guide Erasmus+ AC 131 2024, p.74

Moyen de transport STANDARD	Moyen de transport ECO RESPONSABLE
10 à 99 km : 28 €	10 à 99 km : 56 €
100 à 499 km : 211 €	100 à 499 km : 285 €
500 à 1999 km : 309 €	500 à 1999 km : 417 €
2000 à 2999 km : 395 €	2000 à 2999 km : 535 €
3000 à 3999 km : 580 €	3000 à 3999 km : 785 €
4000 à 7999 km : 1 188 €	4000 à 7999 km : 1 188 €
plus de 8000 km : 1 735 €	plus de 8000 km : 1 735 €
+	+
<i>jusqu'à 2 jours de voyage pour le temps de trajet</i>	<i>jusqu'à 6 jours de voyage pour le temps de trajet</i>

#### Financement des mobilités hybrides étudiantes et mobilités doctorales : contribution aux frais de séjour

Financements fixés par le programme Erasmus+, extrait du guide Erasmus+ AC 131 - 2024, p.82

Durée de l'activité de mobilité physique	Montant (tout État membre de l'UE et pays tiers associé au programme ou pays tiers non associé au programme)
Jusqu'au 14 <sup>e</sup> jour de l'activité	79 EUR par jour
Du 15 <sup>e</sup> au 30 <sup>e</sup> jour de l'activité	56 EUR par jour

#### Financement des mobilités professionnelles (enseignement et formation) : contribution aux frais de séjour

Contribution aux frais de séjour 2024 (montants fixés tous les ans par l'Agence nationale)

INTRA EUROPEEN	MOBILITES VERS PAYS PROGRAMME & PAYS TIERS NON ASSOCIES DES REGIONS 13 ET 14	
	CONTRIBUTION AUX FRAIS DE SEJOUR	
	≤ 14 jours	Du 15 <sup>ème</sup> au 60 <sup>ème</sup> jour (réduit à 70 %)
Groupe 1	150 € / jour	105 € / jour
Groupe 2	133 € / jour	93 € / jour
Groupe 3	116 € / jour	81 € / jour

### Complément pour une mobilité de stage

*Financements fixés par le programme Erasmus+, extrait du guide Erasmus+ AC 131 - 2024, p.81 :*

Les étudiants et les jeunes diplômés effectuant des stages recevront, en plus de la contribution aux frais de séjour provenant de leur bourse européenne Erasmus+, un montant complémentaire de 150 EUR par mois. Les étudiants et les jeunes diplômés ayant moins d'opportunités qui participent à des stages peuvent bénéficier à la fois du complément financier réservé aux étudiants et aux jeunes diplômés ayant moins d'opportunités et du complément financier octroyé pour les stages.

### Soutien pour l'inclusion (selon critères d'éligibilité)

*Financements fixés par le programme Erasmus+, extrait du guide Erasmus+ AC 131 - 2024, p.83 :*

Les étudiants et les jeunes diplômés ayant moins d'opportunités reçoivent un complément financier qui s'ajoute à la contribution aux frais de séjour provenant de leur bourse européenne Erasmus+ et qui s'élève à 100 EUR pour une activité de mobilité physique d'une durée de 5 à 14 jours et à 150 EUR pour une activité de 15 à 30 jours. Les critères applicables sont établis au niveau national par les agences nationales en accord avec les autorités nationales.

### Contribution aux frais de séjour pour les étudiants participant à une activité de mobilité internationale de longue durée impliquant des pays tiers non associés au programme

*Financements fixés par le programme Erasmus+, extrait du guide Erasmus+ AC 131 - 2024, p.82 :*

De	Vers	Montant
États membres de l'UE et pays tiers associés au programme	Pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12.	700 EUR par mois
États membres de l'UE et pays tiers associés au programme	Pays tiers non associés au programme des régions 13 et 14.	Comme décrit ci-dessus dans la section « Bourses pour la mobilité des étudiants — Contribution aux frais de séjour pour la mobilité physique »
Pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12.	Groupe 1 des États membres de l'UE et pays tiers associés au programme.	900 EUR par mois
	Groupe 2 des États membres de l'UE et pays tiers associés au programme.	850 EUR par mois
	Groupe 3 des États membres de l'UE et pays tiers associés au programme.	800 EUR par mois

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

Conseil d'administration - URN

5 juillet 2024

Délibération n°CA-2023-65

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 25 votants, dont 11 membres représentés

**Remboursement des frais de déplacements pour les étudiants en master co-accrédité**

➤ Vu la note en annexe

*Approbation du remboursement des frais de déplacements pour les étudiants en master co-accrédité*

Pour	29
Contre	0
Abstention	0

**Le conseil d'administration approuve le remboursement des frais de déplacements pour les étudiants en master co-accrédité.**

Fait à Rouen, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Présidence  
Vice-Présidence CA  
Franck LE DERF

Direction Générale des services  
Pascale LAINE-MONTELS

Mont Saint-Aignan, le 28 juin 2024

Note d'information aux membres du conseil  
d'administration  
Séance du 05 juillet 2024

**Objet : remboursement des frais de déplacements pour les étudiants en master co-accrédité**

- Vu les dispositions du second alinéa de l'article L 821-1 du code de l'éducation qui prévoient la possibilité pour les personnes morales de droit public d'instituer des aides spécifiques, notamment pour la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle,
- Vu la convention relative aux modalités de partenariat pour la mise en œuvre des masters co-accrédités entre l'Université Le Havre Normandie, l'Université de Rouen Normandie et l'Université de Caen Normandie du 2 février 2023 et notamment son article 4.

Chaque année, les étudiants inscrits dans les masters co-accrédités doivent se déplacer sur les différents sites de la Région normande pour suivre leur formation. Les remboursements de leurs frais de déplacement ont été pris en charge par la COMUE Normandie Université jusqu'en 2022 et ne le sont plus actuellement.

À partir de l'année universitaire 2022-2023, l'Université de Rouen Normandie a proposé de prendre en charge le remboursement des frais de déplacements inter-sites universitaires (Rouen-Caen, Rouen-Le Havre) des étudiants de l'établissement, inscrits dans les masters co-accrédités.

Le conseil d'administration a approuvé par délibération n°2022-79 du 10 mars 2023 le principe de remboursement des frais de déplacement pour les étudiants inscrits en master co-accrédités.

La présente note a pour effet de définir les modalités de mise en œuvre selon les lignes directrices suivantes :

**1. Public éligible**

Étudiants de l'URN régulièrement inscrits en master dont les modalités pédagogiques prévoient des enseignements en présentiel sur les différents sites des établissements co-accrédités pour la formation.

## 2. Remboursement des frais de déplacement

Le remboursement sera effectué aux étudiants pendant la durée du master.

## 3. Modalités de remboursement des frais de déplacement

Les étudiants sont remboursés sur la base d'une indemnité forfaitaire journalière basée sur le tarif SNCF en vigueur pour un aller-retour en 2<sup>nd</sup>e classe dans la limite de dix allers-retours pendant la durée du master.

Celle-ci sera versée sur une base individuelle et semestrielle et sera conditionnée à la présence de l'étudiant en cours, présence vérifiée par une feuille de présence à émarger qui sera transmise à la Direction des Enseignements et du suivi des Parcours Etudiants (DEPE).

Une liste des master co accrédités sera arrêtée.

Les responsables pédagogiques de ces masters devront fournir à la DEPE le nombre prévisionnel d'étudiants et de déplacements par étudiant qui seront effectués au cours de l'année universitaire afin de prévoir une enveloppe budgétaire qui puisse couvrir budgétairement ce dispositif ainsi mis en place.

***Il est proposé au conseil d'administration de se prononcer sur ces modalités de mise en œuvre de remboursement des frais de déplacement pour les étudiants de l'Université de Rouen Normandie inscrits en master co-accrédités.***

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

Conseil d'administration - URN

5 juillet 2024

Délibération n°CA-2023-63

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 25 votants, dont 11 membres représentés

**Exonération des droits différenciés des étudiants extracommunautaires rentrée 2025**

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article R719-50
- Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- Vu la note en annexe

*Approbation de l'exonération des droits différenciés des étudiants extracommunautaires rentrée 2025*

Pour	26
Contre	0
Abstention	1

**Le conseil d'administration approuve l'exonération des droits différenciés des étudiants extracommunautaires rentrée 2025.**

Fait à Rouen, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Agence comptable  
Yves Janin  
Affaire suivie par :  
Agnès Colley  
Responsable contentieux

[02 35 14 64 89](tel:0235146489)

[agnes.colley@univ-rouen.fr](mailto:agnes.colley@univ-rouen.fr)

Mont Saint-Aignan, le 28 juin 2024

Note d'information à l'attention des  
Administrateurs du Conseil d'Administration  
Séance du 05 juillet 2024

**OBJET** : Admission de créances en non-valeur.

Les créances de l'établissement peuvent faire l'objet d'une admission en non-valeur en cas d'insolvabilité du débiteur (article 193 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique).

Elle est demandée par l'agent comptable qui justifie l'irrecouvrabilité de la créance en produisant tout document qui atteste l'échec de ses diligences et/ou de la situation d'insolvabilité du débiteur.

Lors de sa délibération du 29 janvier 2021, le conseil d'administration a délégué ses pouvoirs au président de l'université de Rouen Normandie a effet d'accepter ou de refuser les dossiers des admissions en non-valeur de créances d'un montant inférieur ou égal à 1 500 €.

La délibération du 7 mai 2021 a fixé les seuils suivants :

- 50 € : seuil d'émission de la créance modifié par le décret n° 2023-144 du 1<sup>er</sup> mars 2023.
- De 40 € à 200 € : la créance fait l'objet de relances amiables et de l'envoi d'un état exécutoire. A l'issue de ces rappels, et sauf cas particulier motivé, la créance est présentée en non-valeur.
- A partir de 100 € jusqu'à 400 (ou 500) €, la créance peut faire l'objet d'une S.A.T.D.<sup>1</sup> régie par l'article L. 262 du livre des procédures fiscales. En cas d'échec, elle est présentée en non-valeur.
- A partir de 400 (ou 500) €, le dossier est envoyé chez un huissier. En cas d'échec, la créance est présentée en non-valeur.

L'admission en non-valeur d'une créance ne dégage pas, contrairement à la remise gracieuse, le comptable de sa responsabilité personnelle et pécuniaire. Le juge des comptes pourrait en effet, engager la responsabilité de ce dernier s'il estime qu'il n'a pas fait suffisamment de diligences en vue du recouvrement de la créance.

Elle a pour seul objet d'apurer les prises en charge de l'agent comptable. Elle n'a pas pour effet d'éteindre le droit que l'établissement détient sur son débiteur. Elle ne libère donc pas le redevable de sa dette, le recouvrement doit être repris si le débiteur revient à meilleure fortune.

---

<sup>1</sup> Saisie administrative à tiers détenteur

Dans ce cadre, selon le tableau joint en annexe, le montant total des admissions en non-valeur proposées s'élève à **11 088,79 €**.

***Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur le montant total des admissions en non-valeur proposées (11 088,79 €).***

### DOSSIERS ADMISSIONS EN NON VALEUR AU 18 juin 2024

Compte	Exercice	Nature	N° Etudiant	N° Client	Nom	Montant	Diligences
41612000	2020/2021	formation continue 210040406 + 210041272 + 210042722		12057	KRIM CHABANE FERIEL	3 079,62 €	ECHEC 3 SATD banque ECHEC 1 SATD banque entrepreneur - tiers défaillant
41612000	2021	trop perçu sur rémunération		12537	LAWSON LATE	1 905,70 €	ECHEC 2 SATD banque ECHEC 3 SATD employeur
41612000	2022/2023	formation continue 210049100 + 2100500200 + 210051358		13217	MOEAU KIMBERLAY	2 280,00 €	ficoba infructueux SIP 3 envois à des adresses différentes sans réponses positives
4160000	2022	formation continue 210050413		13669	ASSOCIATION EVREUX FOOLBALL CLUB 27	1 990,00 €	octobre 2023 redressement judiciaire / créance transmise hors délais
41600000	2023	trop perçu sur rémunération		14541	LEBLOND STEPHANIE	1 833,47 €	dossier de surendettement recevable le 23/04/24
<b>TOTAL</b>						<b>11 088,79 €</b>	

Les étudiants concernés par cette demande ont fait l'objet d'une mise en interdit dans Apogee. En cas de demande de réinscription de leur part, il leur sera réclamé le montant dû. Ils ne peuvent plus avoir accès à leur dossier administratif ni passer d'examens et en ont été informés.

Le 18 juin 2024

Monsieur le Président de l'Université de Rouen  
Laurent YON

**Présidence**

Vice-Président du conseil d'administration  
Franck LE DERF

**Direction Générale des services**

Pascale LAINE-MONTELS

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

02.35.14.67.69

[secretariatca@univ-rouen.fr](mailto:secretariatca@univ-rouen.fr)

Conseil d'administration - URN

5 juillet 2024

Délibération n°CA-2023-67

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 25 votants, dont 11 membres représentés

**Création d'un doctorat d'honneur de l'URN**

- Vu les articles D 612-37 à 612-41 du code de l'éducation
- Vu la note en annexe

*Approbation la création d'un doctorat d'honneur de l'URN*

Pour	25
Contre	0
Abstention	4

**Le conseil d'administration approuve la création d'un doctorat d'honneur de l'URN.**

Fait à Rouen, le 5 juillet 2024

Le président de l'Université de Rouen Normandie

  
Laurent YON

Présidence  
Vice-Présidence CA  
Franck LE DERF

Direction Générale des Services

Mont Saint-Aignan, le 28 juin 2024

Note d'information aux membres du conseil  
d'administration  
Séance du 05 juillet 2024

## **Objet : Doctorat d'honneur de l'université Rouen Normandie**

Le doctorat *Honoris Causa* est attribué aux seules personnalités de nationalité étrangère selon les critères fixés dans le code de l'éducation<sup>1</sup>.

Il est proposé la création d'un « **doctorat d'honneur** » de l'université de Rouen Normandie, distinction spécifique destinée à honorer les personnalités de nationalité française dont les critères pourront reprendre ceux du doctorat « honoris causa ». Cette distinction est présentée et votée en CA de l'université sur proposition du président de l'université selon les dispositions suivantes :

"L'Université de Rouen Normandie peut décerner le titre de « **Docteur d'honneur** » à des personnalités de nationalité française en raison de services éminents rendus aux arts, aux lettres, aux sports, aux sciences et techniques, à la France, à la Normandie ou à l'Université de Rouen Normandie.

Le président de l'Université propose et le conseil d'administration de l'Université délibère sur l'attribution du titre de "*docteur d'honneur*". Cette délibération intervient sur avis favorable du conseil de la composante et/ou de l'unité de recherche (UR) si le titre est proposé pour une personne dont les travaux ou l'action entrent dans le domaine propre de cette composante ou de cette UR.

Le diplôme est établi et signé par le président de l'université. Il est remis au titulaire dans les formes établies par l'établissement.

Le titre de "*docteur d'honneur* » ne peut conférer à son titulaire les droits attachés à la possession du diplôme national de doctorat.

***Il est demandé aux administrateurs de se prononcer sur le principe de création d'un « Doctorat d'honneur » et sur les modalités de son attribution.***

---

<sup>1</sup> [Code de l'éducation articles D 612-37 à 612-41](#)